

APRÈS ART. UNIQUE

N° AS40

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2025

---

SIMPLIFIER L'OUVERTURE DES DÉBITS DE BOISSON EN ZONE RURALE - (N° 904)

## AMENDEMENT

N ° AS40

présenté par  
M. Gernigon

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.